

29 nov 2019 -15:33

## Conseil des ministres du 29 novembre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 29 novembre 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

29 nov 2019 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 29 novembre 2019

## Prolongation de l'engagement opérationnel belge au Mali en 2020

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de l'engagement opérationnel belge au Mali en 2020.

Le Conseil des ministres a plus particulièrement donné son feu vert pour les opérations suivantes :

- l'engagement d'environ 120 militaires à Gao et Bamako au sein de l'opération ONU MINUSMA, jusque fin 2020
- l'engagement d'environ 15 militaires à Bamako et Koulikouro au sein de la mission européenne d'entraînement au Mali
- l'engagement de trois officiers d'état-major et de liaison au sein du quartier général du *Combined Joint Special Operations Task Force* (CJSOTF) français à Gao, jusque fin 2020

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

29 nov 2019 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 29 novembre 2019

## Engagement opérationnel belge de la Défense pour 2020

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition d'engagement opérationnel belge en 2020.

Ce dossier concerne les engagement planifiés par la Défense pour les opérations en 2020. Avant que la Défense n'exécute effectivement les différentes missions, un dossier spécifique sera soumis à chaque fois au Conseil des ministres.

La Belgique apportera son aide entre autres dans les domaines suivants :

- engagements dans le cadre de la défense collective et de la dissuasion dans le cadre OTAN, avec une série de *assurance* et *adaptation measures*
- engagements dans le cadre de la sécurité collective : cette tâche spécifique comporte toutes les missions de sécurité, telles que la *Security Sector Reform*, la *Defense Capability Building*, le *Train, Advise and Assist* et les *Mobile Training Teams* qui peuvent contribuer à la stabilité de certaines régions du monde
- appui au service public fédéral Affaires étrangères
- appui à la police fédérale sur le territoire national

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://diplomatie.belgium.be>

David Maréchal  
Porte-parole (F) du Vice-Premier ministre  
Didier Reynders  
+32 478 42 19 15  
[david.marechal@reynders.fed.be](mailto:david.marechal@reynders.fed.be)

John Hendrickx  
Porte-parole (N) du Vice-Premier ministre  
Didier Reynders  
+32 494 57 79 65  
[john.hendrickx@reynders.fed.be](mailto:john.hendrickx@reynders.fed.be)

29 nov 2019 -15:33

Appartient à [Conseil des ministres du 29 novembre 2019](#)

## Régie des bâtiments : avenant au contrat de bail pour la location du bâtiment Pachéco à Bruxelles

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avenant au contrat de bail du 3 mai 2016 pour la location du bâtiment Pachéco à Bruxelles.

Le 18 décembre 2015, le Conseil des ministres a approuvé le masterplan "Bruxelles - phase 1" dans le cadre duquel il a notamment été décidé de louer le bâtiment Pachéco à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 18 ans afin d'y héberger le SPF Santé publique et l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS). Dans le cadre du masterplan "Bruxelles - phase 1bis", approuvé par le Conseil des ministres le

12 mai 2017, il a notamment été décidé que le bâtiment Pachéco servirait à héberger l'Office des étrangers (OE). La note au Conseil des ministres précise que l'OE n'a pas besoin de la totalité de la surface louée dans le bâtiment Pachéco et qu'une reprise des espaces superflus serait négociée avec le bailleur, Belfius.

À la suite de ces négociations, l'objet du bail devait être adapté, ce qui entraîne des répercussions sur le calcul des loyers et charges locatives. Ces modifications ont été intégrées dans une proposition d'avenant n°1 au bail. La proposition inclut une réduction de la surface louée ainsi qu'une diminution des frais de location et représente donc une économie par rapport au bail initial du 3 mai 2016.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,  
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires  
européennes  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@just.fgov.be](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be)

29 nov 2019 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 29 novembre 2019

## Contingent de l'armée pour 2020

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui fixe le contingent de l'armée pour l'année 2020.

Le contingent de l'armée est limité à 27.249 militaires. Ce nombre exprime le nombre maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2020. Il se subdivise comme suit :

- 25.430 militaires du cadre actif et élèves, comptés dans l'enveloppe en personnel militaire
- 440 militaires du cadre actif comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire
- 1.379 militaires du cadre de réserve

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

29 nov 2019 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 29 novembre 2019

## Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 19 novembre 2019. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 décembre 2019 au 2 janvier 2020. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être déployée immédiatement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://diplomatie.belgium.be>

29 nov 2019 -15:33

Appartient à [Conseil des ministres du 29 novembre 2019](#)

## Augmentation et ventilation du nombre maximum d'appareils de tomographie à résonance magnétique

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le nombre maximum d'appareils de tomographie à résonance magnétique pouvant être exploités.

Le projet vise à augmenter de 18 appareils le nombre maximum d'appareils de tomographie à résonance magnétique (IRM) qui peuvent être exploités. Ceci porte le nombre maximum à 139 pour l'ensemble du Royaume. En outre, le projet prévoit une nouvelle ventilation de ces 18 appareils supplémentaires entre les entités d'agrément. En effet, en signant l'avenant au protocole d'accord du 24 février 2014 relatif à l'imagerie médicale, l'autorité fédérale s'est engagée à augmenter le nombre maximum d'appareils d'IRM qui peuvent être exploités. Un accord a par ailleurs été conclu entre l'autorité fédérale et les entités fédérées concernant une nouvelle ventilation de cette extension.

Le Conseil des ministres a également approuvé un projet d'arrêté royal abrogeant l'arrêté royal du 25 octobre 2006 fixant le nombre maximum de services où un tomographe à résonance magnétique est installé qui peuvent être exploités. En effet, pour que l'extension aboutisse à l'accessibilité optimale pour le patient, la suppression du nombre maximum de services concernés est une condition nécessaire.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal abrogeant l'arrêté royal du 25 octobre 2006 fixant le nombre maximum de services où un tomographe à résonance magnétique est installé qui peuvent être exploités*

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 25 avril 2014 fixant le nombre maximum d'appareils de tomographie à résonance magnétique pouvant être exploités*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)



29 nov 2019 -15:32

Appartient à Conseil des ministres du 29 novembre 2019

## Lutte contre la peste porcine africaine : financement de mesures en vue de l'amélioration de la biosécurité dans les exploitations

Sur proposition du ministre de l'Agriculture Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé le financement de mesures en vue de l'évaluation et de l'amélioration de la biosécurité dans les exploitations porcines, dans le cadre de la lutte contre la peste porcine africaine.

Cette décision implique, d'une part, la prolongation des actions (le personnel supplémentaire engagé) et, d'autre part, le financement du développement de l'application d'évaluation de la biosécurité dans les exploitations porcines (Sanitel).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes  
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke  
Attachée de presse - porte-parole  
+32 2 541 63 67  
+32 478 70 09 92  
[mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be](mailto:mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be)

29 nov 2019 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 29 novembre 2019

## Prolongation de la contribution à l'opération de l'OTAN Resolute Support en 2020

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation de la contribution belge à l'opération de l'OTAN "Resolute Support" en Afghanistan jusque fin 2020.

La Défense propose de maintenir la contribution belge actuelle d'environ 100 militaires jusque fin 2020 :

- la plupart des militaires belges (environ 90 militaires) seront employés à Mazar-eSharif dans le *Train, Advise, Assist Command - North*
- un détachement d'environ 10 militaires sera engagé à Kaboul au sein du quartier général de l'opération
- en appui de l'opération, un officier de liaison est maintenu auprès du *Einsatzführungskommando* à Potsdam (Allemagne) et un spécialiste du renseignement dans le *Resolute Support Reachback Analysis Center* au Royaume-Uni

La Défense continuera à suivre les évolutions possibles dans le cadre des accords de paix négociés et adaptera sa présence en étroite coordination avec la nation cadre allemande.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://diplomatie.belgium.be>

29 nov 2019 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 29 novembre 2019

## Attribution du marché public concernant le plan de pension complémentaire du personnel contractuel de l'Etat fédéral

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine et du ministre de la Fonction publique David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition d'attribution du marché public concernant le plan de pension complémentaire du personnel contractuel de l'Etat fédéral.

Le marché est passé par procédure négociée directe avec publication préalable au niveau européen par le SPF Stratégie et Appui (BOSA). Il est attribué à la firme AXA Belgium SA pour une durée déterminée de dix ans.

Ce plan de pension complémentaire vise notamment le personnel contractuel des services fédéraux et des services qui en dépendent, la Défense, la Police intégrée, les services de l'Ordre judiciaire ainsi que certaines entités publiques et personnes morales de droit public qui relèvent de l'Etat fédéral. Le Conseil des ministres a d'ailleurs également marqué son accord sur l'adhésion de dix organismes supplémentaires avec effet au 1er janvier 2020 pour les contractuels en fonction à cette date (tenant compte d'une contribution de démarrage valorisant les années 2017, 2018 et 2019) pour tout ou partie de leur personnel contractuel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 38 55  
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@bacquelaine.fed.be](mailto:koen.peumans@bacquelaine.fed.be)

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier

Porte-parole (FR)

+32 475 86 06 13

[christian.carpentier@clarinval.fed.be](mailto:christian.carpentier@clarinval.fed.be)

Jonas Veys

Porte-parole (NL)

+32 474 63 19 54

[jonas.veys@clarinval.fed.be](mailto:jonas.veys@clarinval.fed.be)

29 nov 2019 -15:33

Appartient à [Conseil des ministres du 29 novembre 2019](#)

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre : extension du NetApp storage via le contrat-cadre de l'Office national des vacances annuelles
- Finances : 25 dossiers
- Beliris :
  - réaménagement des rues de Glasgow, de Birmingham et de Bonne / études pour démolition partielle et rénovation des bâtiments Chassart et sa cour intérieure
  - six dossiers
  - dossier concernant les transports en commun de haute performance - métro nord - subside 2019
- Sécurité et Intérieur :
  - acquisition de trois minibus pour l'unité opérationnelle de Brasschaat dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement de la Protection civile
  - dotation fédérale spécifique accordée au SIAMU pour l'année 2019
  - octroi d'un subside à l'Agglomération bruxelloise pour couvrir les frais de personnel du centre du système d'appel unifié pour l'année 2018
  - marché relatif à la fourniture de bottines de services et d'intervention
  - dossier d'achat ITSM (licences + consultance) par l'intermédiaire du contrat cadre Smals, attribué à la société Fujitsu Technology Solutions
- Environnement : octroi d'une subvention à l'asbl "Idiofa Lobi"
- Développement durable : Institut fédéral pour le développement durable - traduction et/ou révision de documents de natures diverses et ayant trait au vaste domaine du développement durable et de l'administration publique

- Mobilité : un subside (soutien au transport combiné de marchandises) et trois marchés (commande de 63 laptops et accessoires / mission de consultance d'un Network Architect senior / gestion du Palo Alto et des load balancers F5 généraux)
- Intégration sociale :
  - maintenance et exploitation du logiciel pour la gestion du FEAD
  - octroi d'un subside relatif à la participation et l'activation sociale pour les CPAS - deuxième tranche
  - octroi d'une subvention dans le cadre du soutien de la médiation pour les sanctions administratives communales - deuxième tranche
- Economie : contrat de location du Bureau fédéral du Plan, sis rue Belliard 14-18, à 1040 Bruxelles
- Egalité des chances : octroi de subventions à dix projets qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs politiques d'égalité des chances, à la suite d'un appel à projets
- Agenda numérique : cinq dossiers pour la Direction générale Transformation digitale du SPF BOSA (externalisation d'une plateforme de "Web content management" pour les sites fédéraux et d'autres services publics / Information security & risk management / Neo4J Cloud Solution / Managed Infrastructure Service Delivery 2019 / REST API FACTORY- Preparation - Next Phase)
- Fonction publique : deux dossiers pour la DG R&O du SPF BOSA (Web Designer - renouvellement de l'application consacrée à la gestion et au suivi des évaluations du personnel de l'administration fédérale / octroi de la subvention 2019 aux organisations syndicales représentatives)
- Politique scientifique : convention entre la Belgique, le Luxembourg et la Fondation Biermans-Lapôte relative au financement de la Fondation et de ses activités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

29 nov 2019 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 29 novembre 2019

## Contribution fédérale au Plan national intégré Energie Climat 2021-2030

Sur proposition de l'Energie, de l'Environnement et du développement durable Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé le projet adapté de contribution fédérale au Plan national intégré Energie Climat 2021-2030.

Le 31 décembre 2018, la Belgique a transmis à la Commission européenne son projet de Plan national intégré Energie Climat 2021-2030 (PNEC 2030), tel qu'approuvé par le Comité de concertation du 19 décembre 2018. En réponse aux recommandations de la Commission européenne, le projet reprend les mesures des autorités fédérales contribuant aux objectifs belges Energie Climat 2021-2030, en tenant compte de la consultation publique nationale, des avis des conseils stratégiques et des parties prenantes et de la consultation régionale avec les pays voisins. Ces mesures concernent la mobilité, les bâtiments, l'énergie, le financement ainsi que des mesures dites "horizontales", telles la compétitivité, la transition juste ou la gouvernance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de  
l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)